

DEPLACEMENTS DOUX	
	Limite d'implantation des ouvrages aériens de cheminement
	Piste cyclable existante, à créer ou à conserver
	Cheminement piéton existant, à créer ou à conserver

	Secteurs de plan masse ***
	Secteurs dans lesquels la délivrance de l'autorisation peut être subordonnée à la démolition des bâtiments existants
	Secteurs protégés en raison de la richesse du sol et du sous-sol

	Éléments de paysage à créer		Patrimoine nature**
	Éléments de paysage à protéger		Alignement d'arbres à créer ou à protéger
	Secteur de protection des zones humides		Dispositions particulières pour les hauteurs
	Élément remarquable linéaire à protéger		Ordonnance ou discipline d'architecture d'ensemble

politain
IDRE
m 1

Année de fin de
travaux : 1 : 2000
Année de fin de
travaux : 2 : 2000
Année de fin de
travaux : 3 : 2000

01/2019
04/04/2021
18/07/2022
10/2023

01/2021
01/2022